



De nombreux moyens de la protection de la population et de l'armée ont été mobilisés et engagés. Photo © DDPS.

CORONA20

## Opération CORONA 20

### Br Raynald Droz

Chef d'état-major, Commandement des opérations et de l'opération CORONA20

Le premier décès en Suisse lié au coronavirus a eu lieu le 5 mars ; le lendemain, le 6 mars 2020, le Conseil Fédéral a décidé d'ordonner à l'armée d'être engagée en service d'appui, avec un contingent maximal de 800 militaires. Le 16 mars 2020, suite à la rapide détérioration de la situation en Europe et plus particulièrement en Italie, le nombre maximum de militaires pouvant être engagés a été porté à 8'000 et la période d'engagement a été limitée au 30 juin 2020.

Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral a fixé les missions suivantes pour l'Armée :

- assister le personnel des structures hospitalières civiles dans le domaine des soins de base et de traitement ;
- soutenir les mesures visant à endiguer la propagation du COVID-19 ;
- soutenir les transports des malades contagieux ;
- décharger les corps de police cantonaux dans le domaine de la sécurité ;
- soutenir le personnel engagé dans la protection et le contrôle des frontières ;
- soutenir l'exécution d'autres tâches logistiques.

La décision du Conseil fédéral et l'insécurité ambiante face à un « adversaire » invisible – et très mal connu – ont marqué le début de la plus grande mobilisation de l'armée suisse depuis la Seconde Guerre mondiale. L'armée n'a pas choisi de mobiliser ses troupes, elle y a été contrainte. La mission reçue, couplée à l'incertitude du virus, nous a fait choisir la variante appelée « ALL IN + », qui prévoyait la mobilisation de toutes les formations sanitaires de l'armée et la remobilisation de militaires en service long ayant accompli leurs obligations militaires.

La mission reçue était claire, il s'agissait de soutenir le plus rapidement possible et de manière massive le

système de santé suisse avec des moyens militaires, afin d'éviter l'effondrement de ces structures. Nous devons répondre rapidement aux demandes toujours plus nombreuses des organisations de conduite cantonales.

Dans sa décision, le Conseil fédéral a également nommé le commandant des opérations subsidiaires de l'armée en la personne du chef du commandement des Opérations. Les attentes liées à ce poste comprenaient notamment la mobilisation rapide d'unités sur mesure qui, adaptées au « *worst case* », sont capables de fournir un soutien efficace dans toute la gamme des missions prévues et nécessaires.

Dans ce cadre, le commandement des Opérations, en particulier son état-major, a conçu l'opération ci-dessous :

Dans le processus de planification de l'action, la conduite opérative (règl 50.020 ch 130-131) prévoit l'établissement de la conception de l'opération afin

Conception de l'opération.



de relier l'état final militaire recherché et les objectifs (militaires-) stratégiques avec les actions que doivent effectuer les forces tactiques engagées, et de définir ainsi la chronologie et l'articulation des effets au niveau opératif.

La conception de l'opération sert :

- à la visualisation du déroulement planifié de l'opération et de la première intention du chef du commandement de l'engagement subsidiaire ;
- à l'intégration des états-majors tactiques dans la planification des actions possibles, en vue de la vérification de leur faisabilité ;
- de base commune pour le développement des variantes ;
- à l'appréciation du succès pendant l'opération ;
- à l'intégration des décisions de la conduite stratégique pendant l'action.

Dans le cadre de l'opération CORONA 20, l'état final militaire recherché comprenait les trois objectifs suivants :

- L'armée a fourni les prestations au profit des autorités civiles dans le cadre du mandat politique, en temps voulu et avec les ressources nécessaires.
- L'armée a démontré l'adéquation du système de disponibilité échelonné en tant que réserve stratégique dans une situation intérieure particulière.
- L'armée a garanti sa capacité à durer et à anticiper, puis a rétabli la disponibilité de base pour toutes les formations engagées.

Cet état final recherché découle des directives politiques et permet de concevoir l'opération avec ses lignes d'opération, qui structurent les différentes étapes (points décisifs et phases) de l'opération.

En relation avec la conception de l'opération, il est possible d'expliquer brièvement les aspects suivants :



## Subsidiarité de l'engagement

Dans le cadre de l'opération « CORONA 20 », l'armée a été engagée de façon subsidiaire. Cela signifie que la responsabilité de l'engagement incombait aux autorités civiles et que la responsabilité de la conduite restait en mains militaires.

Dans ce cadre, les demandes d'appui dans le domaine sanitaire ont été envoyées à l'état-major fédéral de la protection de la population, qui les a fait examiner par la commission sanitaire (SanKo) ; celle-ci a procédé à un tri, a fixé des priorités en vérifiant également l'aspect de la subsidiarité des demandes, avant de les approuver. Les demandes sont également adressées au commandement des Opérations via les divisions territoriales. Le cdmt Op assure, en étroite collaboration avec la brigade logistique 1, l'analyse de la faisabilité militaire. Autrement dit : l'armée ne s'impose pas, mais elle se tient prête, selon son profil de prestation, et aussi longtemps que nécessaire.

## Collaboration avec le niveau militaire-stratégique

Le suivi de la situation et l'optimisation de l'engagement de la troupe se sont faits en parfaite collaboration entre le commandement des Opérations et le niveau militaire-stratégique.

Dans ce cadre, le dialogue militaire-stratégique a permis au Chef de l'armée et au chef du commandement des Opérations de traiter les domaines suivants :

- orientation sur l'évolution de la situation actuelle ;
- état actuel de la mission en cours, avec les effets possibles sur l'état de préparation et les services dans les années suivantes ;
- planification du passage à la situation normale et garantie de l'information du niveau supérieur, afin de créer des conditions favorables à la conduite à son échelon.

Ce dialogue a été mené à trois reprises au cours de l'opération CORONA 20 et a permis de fixer les lignes directrices pour la suite de l'action.

## Suivi de la situation, analyse des risques et anticipation

Dans le cadre de l'opération CORONA 20, la situation ROUGE choisie était la représentation de la surcharge du système de santé. Cette situation étant peu conventionnelle, il a fallu implémenter de nouveaux outils aux processus traditionnels de recherche en renseignements, un de ceux-ci étant la recherche opérationnelle (« Operational Research ».)

Le suivi de situation effectué à cette fin, sur la base de différents modèles de calcul et de veilles médiatiques (monitoring), dans les domaines de l'économie, de la politique de sécurité ou de la démographie, nous ont permis de définir de possibles développements de la situation sur une base scientifique, et ainsi de générer un

avantage en matière d'information, d'anticipation, et d'en tirer les conséquences pour l'engagement.

Pour ce faire, des questions nouvelles ont été posées, telles que: quelle est la capacité à durer de la société civile? Quelle est l'efficacité du contact-tracing? Peut-on assouplir les mesures en vigueur ou au contraire doit-on les renforcer? Ces évaluations ont complété les données et appuyé le chef du commandement de l'engagement subsidiaire et le Chef de l'Armée dans leur la prise de décision.

Il en allait de même pour la situation BLEUE, qui a été suivie en détail. C'est le centre de suivi de situation de l'armée, auprès du commandement des Opérations, qui a assuré la consolidation des informations reçues des divisions territoriales et de la brigade logistique. Toutes ces informations ont permis de consolider l'image de la situation, comme la somme de pixels sur une photo, et ainsi de générer les rapports de situation pour le chef du commandement de l'engagement subsidiaire, pour le Chef de l'Armée ou même pour la Cheffe du DDPS.

### Communication

Au début de l'opération, la communication interne-externe n'était pas idéalement coordonnée, car chaque commandant et chaque organisation prenaient l'initiative sans prendre entièrement en compte les priorités internes et externes. De ce fait, dès le début de l'opération, nous avons tiré des enseignements en la matière et nous avons pris des mesures d'amélioration. De ce fait, nous sommes parvenus à améliorer la cohérence et la diffusion de l'information (avec son impact sur l'image), voire dans certains domaines d'optimiser les structures.

Il était essentiel pour nous de conduire la communication en fournissant régulièrement, en temps utile et aux bonnes personnes, les informations nécessaires pour contribuer à une entière compréhension de la situation, et ainsi à garder le moral et la motivation malgré la grande incertitude de cette situation particulière.

### Retour en enseignements

Au terme de cet engagement, il s'est agi – comme pour toutes les opérations et dans le respect des processus de la COEM – d'assurer que toutes les organisations concernées par l'opération CORONA 20 enregistrent et évaluent les constatations, les mesures prises et les enseignements tirés. Ce processus a comme objectif global d'améliorer les compétences en matière d'efficacité au but – conduite – recherche de renseignement – mobilité – protection – appui – capacité à durer. Ces enseignements seront ensuite appréciés, triés et priorisés, puis mis en œuvre dans les délais nécessaires.

### Conclusion

L'opération CORONA 20 a été un formidable accélérateur

### Points décisifs

1. La capacité de conduite de l'armée est assurée.
2. L'image de la situation CORONA 20 est établie.
3. Les soins médicaux de base pour l'armée sont assurés.
4. La libre circulation de l'information au sein de l'armée et vis-à-vis de la population est établie.
5. L'autoprotection de l'armée dans le domaine des mesures médicales préventives pour garantir la santé de la troupe (et des collab D) est assurée.
6. La disponibilité opérationnelle des troupes engagées en faveur des autorités civiles a été établie.
7. Les prestations de service en faveur des autorités civiles sont assurées.
8. Les prestations supplémentaires au profit des autorités civiles dans le cadre de CORONA 20 sont assurées.
9. La capacité de l'armée à durer est assurée.
10. Les troupes engagées au profit des autorités civiles ont été remises en état de disponibilité de base.



Ci-dessus: Mobilisation et instruction axée sur l'engagement pour le bataillon hôpital 2, sur la place d'armes de Bière, en mars 2020.  
Toutes les photos © Bat hôp 2.

d'enseignements pour notre armée et fournit de bonnes bases pour la finalisation de son développement actuel (DEVA). Le système de milice a montré ses qualités et assez peu ses limites, ce qui est évidemment normal et réjouissant, car l'armée suisse peut bien plus que les seules capacités sanitaires et sécuritaires engagées. Elle a su générer un sentiment de confiance, ce qui est une base et une condition primordiale pour toute armée conçue pour être engagée principalement sur le territoire national. Enfin, il faut rappeler que nous n'avons engagé qu'une petite partie de nos capacités, et que l'armée est un système global, prévu pour assurer la défense du territoire national, dont la cohérence repose sur la somme de toutes les capacités disponibles ou en cours de développement.

R. D.